Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1304

Artikel: Enseignement : l'école branchée
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015146

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas de la bonne ethnie

Dès le début juin, des saisonniers d'ex-Yougoslavie occupent tous les lundis le hall de la gare de Lausanne. Berne veut qu'ils partent, eux aimeraient rester, les patrons veulent les garder, et le canton de Vaud pèse le pour, le contre.

La gare est souvent le sas merveilleux par lequel l'on s'échappe du quotidien – vers le sud par exemple. Mais pas seulement. Depuis trop longtemps, c'est aussi le rappel du retour obligé pour les saisonniers, c'est aussi le trait d'union impossible avec la famille restée au pays: Michel Bühler a écrit une chanson qui nous rappelle que «c'est pas par plaisir qu'ils voyagent» et qu'«on ne veut que leurs bras».

Depuis, beaucoup de saisonniers ont été renvoyés au pays, et surtout, la politique des trois cercles a été instaurée. C'est grâce à cette invention qu'une bonne centaine de travailleurs saisonniers de l'ex-Yougoslavie sont menacés de renvoi à fin août.

Ce n'est pas, en effet, par manque de travail qu'on ne veut plus d'eux – leurs patrons désirent qu'ils restent. Ce n'est pas parce que des Suisses envient leurs tâches – faire des bouquets de persil pour quelques centimes ne les inspire pas, même s'ils sont chômeurs. Et ce n'est même pas parce que des prétendants de pays voisins aimeraient prendre leur place – l'espace européen les attire plus volontiers.

Ces cent quarante saisonniers ont pourtant passé plusieurs années à travailler en Suisse, mais les quatre années de suite qui permettent de demander le permis B ne sont plus suffisantes pour les ex-Yougoslaves. Ils doivent en avoir totalisé huit, ou partir car ils ne peuvent obtenir de nouveaux permis.

Situation schizoïde

La gare, comme nœud ferroviaire, convient bien à la dénonciation d'une situation schizoïde:

Du point de vue économique, il est aberrant de renvoyer des travailleurs que leurs employeurs désirent garder, et qui sont seuls à accepter ce travail.

Humainement, il reste inacceptable de traiter les gens comme une vulgaire force de travail, une marchandise commandée puis retournée à l'expéditeur, à plus forte raison lorsque le retour dans le pays d'origine pose des problèmes de sécurité.

Politiquement, il est suicidaire de proclamer des intentions d'intégration des étrangers et de pratiquer un tri d'après des critères ethniques, racistes.

Il est tout aussi aberrant d'élaborer une politique d'aide au développement et de supprimer l'aide que ces personnes envoient au pays.

Une demande de permis humanitaire ayant été refusée par l'Office fédéral des réfugiés à fin avril, depuis le lundi 9 juin, et ce tous les lundi matin jusqu'à la fin du mois, le hall de la gare de Lausanne sera occupé par des saisonniers ex-yougoslaves. Lundi 9, ils sont montés jusqu'au Château apporter une pétition et affirmer leur désir de vivre et travailler en Suisse.

C'est que le canton de Vaud a encore des permis B disponibles dans son contingent. On voit mal pour quelles raisons le Conseil d'État ne les attribuerait pas, même si cela devait déplaire à Berne. *cp*

ENSEIGNEMENT

L'école branchée

La situation est paradoxale: la Suisse peut se prévaloir d'une densité d'ordinateurs personnels parmi les plus élevées au monde, mais seuls 9% de la population utilisent leur PC pour communiquer; par ailleurs l'équipement informatique des écoles reste encore très modeste et trop peu d'établissements ont accès au réseau Internet. Ce diagnostic d'analphabétisme fonctionnel est posé par un groupe de réflexion mandaté par le Conseil fédéral et dont le rapport est disponible sur Internet (http://www.intro.ch).

Pour ce qui est de l'école, les choses devraient changer rapidement. Le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement, avec l'appui des Télécoms PTT, de son serveur Blue Window et de l'entreprise américaine Cisco Systems se propose de relier au «réseau des réseaux» l'ensemble des établissements scolaires du pays d'ici deux ans. Pour moins de 5000 francs par an, chaque école et institution de formation à but non lucratif obtiendra l'accès au réseau, frais d'utilisation, assistance technique et appareils compris.

À Singapour, un ordinateur pour deux écoliers

Singapour ne mise pas sur l'aide de l'économie privée pour accomplir le grand bond en avant de l'informatique (*Basler Zeitung*, 11 juin 1997). Le gouvernement a décidé d'investir deux milliards de francs en cinq ans pour équiper jardins d'enfants, écoles et universités. Objectif: relier tous les établissements scolaires au réseau et mettre à disposition un ordinateur pour deux élèves. Selon le plan directeur de la formation récemment adopté, l'enseignant se bornera à déterminer les exigences à atteindre par l'élève et le programme minimum. À ce dernier d'élaborer sa démarche et de contrôler l'acquisition des connaissances à l'aide de l'ordinateur. Grâce au réseau, il aura accès aux informations nécessaires et pourra alors communiquer avec d'autres écoles et avec des spécialistes susceptibles de répondre à ses questions. À partir du quatrième degré, chaque enfant aura droit à sa propre boîte aux lettres électronique.

Ce projet révolutionnaire ne laisse pas d'inquiéter et a déjà suscité une vive polémique dans la presse locale. Dans une société qui a jusqu'à présent banni toute attitude individualiste et où le succès scolaire se mesure à la capacité de répéter la parole de l'enseignant, les écoliers sauront-ils poser les bonnes questions? *jd*